

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT SIX****Le 26 février 2026 à 19h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 13 février 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme DUJELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALSEN Marie-Christine, M. DESCASSE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme PONCET Sylvie, M. LAPALLUS Marc.

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. LAPALLUS Marc à M. BUTAUD Jean Charles.

Election d'un secrétaire de séance : Mme CARRENO Mercédès (Saint Denis de Cabanne).

N°2026/N°052**OBJET : EAU POTABLE - MISE A DISPOSITION DE LOCAUX PAR LA
COMMUNE D'ECOCHÉ POUR LE SERVICE D'EXPLOITATION EAU
POTABLE**

Madame Hélène VAGINAY, Vice-Présidente en charge de l'eau et de l'assainissement, rappelle que dans le cadre de la mise en place du nouveau service intercommunal d'eau potable, afin d'assurer le bon fonctionnement de ce service et proposer aux 3 agents d'exploitation des conditions matérielles adaptées, la commune d'Ecoche peut mettre à disposition de ce service un bureau situé au premier étage de la mairie. Cette mise à disposition fait l'objet d'une contrepartie financière sous forme de loyer fixé à 145 € par mois. Les charges liées à l'occupation des locaux, comprenant notamment l'électricité, l'eau et le ménage, sont évaluées forfaitairement à 30 € par mois. Une convention d'occupation de ce local communal a été rédigée en ce sens. Il est proposé d'autoriser M. le Président à signer cette convention.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- valide la convention de mise à disposition du local municipal avec la commune d'Ecoche aux conditions financières citées plus haut pour une durée de 3 ans,
- autorise M. le Président à signer ladite convention avec la commune de Ecoche,
- dit que la dépense sera prévue au budget annexe eau potable.

La Secrétaire de séance
Représentante de la commune de St Denis de Cabanne
Mme Mercédès CARRENO

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260226-DELIB2025-052-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2026
Publication : 05/03/2026